



Prescription violences graves sur mineurs

Par **Isia75015**, le **13/05/2016** à **18:52**

Bonsoir je suis une adulte d'aujourd'hui bientôt 38 ans et je souhaiterais porter plainte pour des violences que j'ai subi et enfants jusqu'à l'âge de 19 ans de la part de mes parents violence qui se de type brûlure aux allumettes ainsi que dans un pays étranger à de nombreuses reprises et tabassage en bonne et due forme par plusieurs personnes dans ce pays ainsi que pour coups et blessures de la part mes parents et participation de certains sites m'en brésilien de ma famille .

Aujourd'hui les séquelles poste traumatiques sur le plan psychiques sont lourdes .